

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

Le 3 Avril 2019 à 20 h 00

Décisions prises et questions débattues

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Diligent à installer un rucher sur la parcelle ZB 41 qui sera mis gracieusement à disposition.
- PREND ACTE de la démission de Monsieur Robert Marvoyeur
- S'OPPOSE à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des forêts en lieu et place de la commune

- ADOPTE pour 2019 les taux d'imposition suivants :
TH : 15.80 % TF : 22.65 % TFNB : 30.60 %

- ADOPTE le compte administratif 2018 de la Commune.
- ADOPTE le compte de gestion 2018 de la Commune.
- DÉCIDE l'affectation des résultats 2018 de la Commune.
- VOTE le budget 2019 de la Commune lequel se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	382 344.72 €
- Dépenses et recettes d'investissement	382 344.72 €
- ADOPTE la liste des subventions aux associations pour 2019.

- ADOPTE le compte administratif 2018 du service des eaux.
- ADOPTE le compte de gestion 2018 du service des eaux.

Questions et informations diverses :

Madame Brigitte Reynier

- demande à Monsieur le Maire l'avancée des travaux pour le pylône téléphonique.
 - Monsieur le Maire l'informe que le site n'est pas défini et qu'il est inutile qu'elle fasse circuler des informations erronées dans le village. LA société SFR effectue encore des études qui détermineront l'emplacement final. Monsieur le Maire étudiera toutes les propositions et proposera au Conseil Municipal le terrain le plus adapté pour la meilleure réception et le moins de gêne pour les habitants.

La séance a été levée à 21 heures 05

Sommeval, le 11/04/2019
Le Maire, André Billet